

**AKRAPLAST France S.A.S. - AGENCE PACA**

31 Avenue de Bruxelles Z.I. Les Estroublans - BP 82100  
 13846 VITROLLES CEDEX 9  
 Tel : 04.42.89.00.49 - Fax : 04.42.75.37.64

**CONFIRMATION DE COMMANDE**  
**C-AKR2-25-00092**

Page 1 sur 2

AR N° : C-AKR2-25-00092	DATE : 13/01/2025	ARTS ALU SARL LES QUATRE CHEMINS - RN 7
DELAI :	DATE : 16/01/2025	
N° TVA : FR61480658749	CODE CLIENT : ART16	
SITE EXPE : AKR2	FAX : ....	83460 LES ARCS S/ARGENS France
Ref.commande client : BUSIN ADV. : CMAGN Rep. : CB Règlement : L.N.A. 30 J. fin mois Banque : CRCA - 04.94.99.79.25 Poids kg : 330,80 Transport par : Par Nos Soins Port : Port dû en fact.	LIVRAISON A >  TOUJOURS LIVRER A LA PREMIERE HEURE  France	ARTS ALU SARL
	Délais sous réserve d'événements hors de notre contrôle tels que ruptures d'approvisionnement de nos fournisseurs, conditions sanitaires ou décisions des autorités.	

**DELAI : 16/01/2025**

CODE PRODUIT	DESIGNATION	QUANTITE U	A FACTURER U	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MAJ %	REMISE %	REM %	MONTANT NET H.T.
IMPACTCONTROL7 YVC1420 /T YA0275A	<u>N° de chantier: BUSIN</u> IMPACT CONTROL 75 mm MEMB IMPACT NG T PROVENCE 1220 ACOUST BLC EC/BLC 3500x1200x70 CORN.ALU BRUT30x10x2x1200	M2 M2 PL UN PC	33,60 40,32 8,00 4,00 8,00	M2 M2 M2 UN ML	33,60 40,32 33,60 4,00 9,60	182,22		34,00%	4 040,91
YA0275D	CORN.ALU BRUT30x10x2x6000 16 FOIS 3500	PC	16,00	ML	96,00				
	A POSER ET A VISSE IMPERATIVEMENT PAR VOS SOINS TOUT LE LONG DES PARTIES LATERALES DE CHAQUE PLAQUE LORSQUE LA POSE N'EST PAS PREVUE EN AUTOPOINTANT OU LORSQU'IL Y A DES MURS LATERAUX - POUR MAINTIEN DE LA GARANTIE.								
Montant Eco-contribution (Ce montant pourra éventuellement être réévalué lors de la facturation)									3,56
PORT	FRAIS EMBALLAGE	FRAIS BANCAIRES	FRAIS DECOUPE	FRAIS SUPP.	TOTAL FRAIS				TOTAL MARCH. HT
60,00					60,00				4 040,91
MONTANT HT	% TVA	MONTANT TVA		NET A PAYER TTC					4 925,36 EUR
4 104,47	20,00%	820,89							

Cette confirmation de commande est réalisée suivant votre commande ou notre offre de prix. Le délai est donné à titre indicatif et pourra être modifié. Nous sommes à votre disposition pour toutes demandes de documentations, certificats ou échantillons avant la livraison. Cette confirmation de commande a été établie sur la base des éléments transmis par vos soins à ce jour. Il vous appartient de vérifier la compatibilité des éléments avec la construction que vous avez prévue. La pose devant respecter tous avis et notices techniques, guides de poses, normes et DTU en vigueur. Le respect de l'ensemble de ces prescriptions relevant de votre seule responsabilité. Toute commande implique l'acceptation sans réserves de nos conditions générales de vente figurant en dernière page des présentes et déclarées acceptées par les parties.

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Applicables au 01/01/2025

Les présentes conditions générales de vente (ci-après CGV) s'appliquent à toutes les ventes de biens ou prestations réalisées par AKRAPLAST FRANCE dont le siège social est situé 31 avenue de Bruxelles 13127 VITROLLES (la « Société ») et prévalent sur toute condition d'achat, sauf dispositions contraires expressément agréées par notre Société. Ces CGV peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis. Le fait pour AKRAPLAST FRANCE de ne pas se prévaloir d'une clause des présentes CGV ne vaut pas renonciation. Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV.

**Commandes :** Nos produits sont réservés aux professionnels ayant les assurances requises pour l'installation de pergolas, vérandas, carports, etc. Sauf délai expressément fixé dans le devis, nos offres sont uniquement valables 30 jours ouvrés et sous réserve de la disponibilité dudit produit. Toute commande engage le client de manière ferme et définitive, toutefois seule la confirmation par AKRAPLAST FRANCE engage notre Société sur les termes de ladite confirmation. Les commandes ne peuvent être annulées ou modifiées qu'avec notre acceptation préalable, expresse et écrite. Dans ce cas, la Société pourra facturer des frais d'annulation ou de modification de la commande. Les éventuels plans et documents de toute nature réalisés par notre Société restent toujours la propriété entière d'AKRAPLAST FRANCE. Dans tous les cas, il appartient au client de vérifier le contenu des plans remis par notre Société ou son représentant. Par sa commande, l'acheteur reconnaît avoir reçu d'AKRAPLAST FRANCE toutes informations et spécifications nécessaires et certifie que les plans et produits proposés répondent aux conditions d'emploi envisagé.

**Prix :** Nos prix sont établis d'après les droits, taxes et tarifs en vigueur au moment de la commande. Ils peuvent être majorés de toute augmentation résultant de l'évolution du cours des matériaux et de l'application de nouveaux droits, taxes ou tarifs au jour de la livraison. Nos prix sont établis d'après les dimensions et quantités indiquées par le client lors de sa consultation. Toute modification par rapport à cette consultation peut entraîner des modifications de prix. La Société se réserve le droit de substituer à un composant commandé, un autre matériau de caractéristiques et performances identiques et d'apporter à tout moment les modifications techniques jugées nécessaires sur ses produits.

**Eco-contribution :** La part du coût unitaire que notre Société supporte pour la gestion des déchets de PMCB (n°IDU : FR303785\_04WXNU), facturée par l'éco-organisme auquel nous adhérons, est intégralement répercutée à l'acheteur professionnel du produit sans possibilité de réfaction, de ristourne ou de remise commerciale conformément à la législation. Cette éco-contribution, soumise à la TVA et qui doit être répercutée sur la totalité de la chaîne de vente, pourra évoluer à tout moment et sans préavis.

**Paiement :** Nos factures sont payables à l'ordre d'AKRAPLAST FRANCE et les règlements doivent être adressés exclusivement à notre siège social. Nos agents et représentants ne sont pas habilités à recevoir totalité ou partie du montant des factures établies par nous-mêmes. Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables au comptant. Sans autorisation expresse de la Société, le client n'est pas autorisé à compenser ses factures avec les sommes qu'il doit à la Société. Un escompte de 0,5% maximum est possible en cas de paiement anticipé. La Société se réserve le droit de demander pour l'exécution des commandes, même acceptées, tout autre modalité de règlement, y compris à la commande ou des garanties. Tout retard de paiement entraîne l'application de plein droit, sans mise en demeure ou notification préalable :

- de pénalités de retard correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal majoré de 5 points,
- d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros,
- et d'une clause pénale correspondant à 15% des sommes dues (avec un minimum de 300 euros), outre les frais judiciaires éventuels et sans préjudice de tous autres dommages et intérêts éventuels.

Tout défaut de paiement ou perte de garantie rend exigible toutes les créances échues ou à échoir, sans mise en demeure préalable et peut également conduire à la suspension ou à l'annulation de toute commande même acceptée.

**Délais :** Si le paiement requis ou des précisions complémentaires nécessaires ne nous parvenaient pas avant la date fixée par nous-mêmes, le délai de livraison - même confirmé - pourrait en être modifié. Nos délais de livraison sont indicatifs et, sauf accord spécial émanant de notre Société, ne comportent aucun engagement formel de notre part. Dans tous les cas, les retards de livraison ne peuvent donner lieu à annulation de commande, à pénalités ou à dommages-intérêts. AKRAPLAST FRANCE ne pourra être tenue pour responsable en cas de force majeure tels que notamment grèves, guerres, mouvements populaires, accidents défaillance d'un fournisseur, d'un sous-traitant, d'un transporteur, catastrophes naturelles ou industrielles, situation sanitaire ou décision gouvernementale ne permettant pas de tenir les délais initialement prévus. Si l'expédition est retardée par le client, le paiement est exigible dès la date de mise à disposition. De plus, les frais de manutention et de magasin éventuels sont à la charge du client ainsi que les frais de gardiennage.

**Livraison – Transport :** Les marchandises sont vendues départ usine. A la demande expresse du client, l'expédition pourra être faite par notre intermédiaire, soit en port avancé soit en port dû. Les marchandises sont expédiées et voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de vente franco. Le client est tenu d'assurer la réception des marchandises et de prévoir en conséquence le personnel nécessaire pour les opérations de déchargement. Il doit donc être présent aux lieux et jour de la livraison. A défaut aucune contestation ne pourra être admise. Toute réclamation pour avaries durant le transport doit être immédiatement signalée sur le document de réception de la marchandise en décrivant précisément la nature des dommages (les mentions « sous réserves de déballage » ou « emballage intact » rendent les déclarations irrecevables), lequel sera remis au livreur. Ces réserves doivent être confirmées dans les 48 heures, en détail, par l'acheteur par lettres recommandées auprès du transporteur et d'AKRAPLAST FRANCE. Aucune réclamation ne pourra être prise en considération si le client n'a pas remis au transporteur le document mentionnant des réserves et confirmé celles-ci par lettre recommandée ou si le client procéde à la mise en œuvre des produits présentant des vices, dégâts ou non conformités à la commande apparents dès la livraison ; et dans tous les cas passé un délai de 48 heures après la livraison. En tout état de cause, la responsabilité d'AKRAPLAST FRANCE est strictement limitée à l'obligation de remplacer la marchandise à l'exclusion de tous dommages intérêts ou pénalités quelconques. En aucun cas le client ne peut retourner une marchandise sans notre accord préalable.

**Clause de réserve de propriété : AKRAPLAST FRANCE se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement complet de la facture (prix et accessoires).** Le transfert de propriété des marchandises vendues ne se fera au profit de l'acheteur qu'après règlement complet. Toutefois, l'acheteur assume seul la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner à compter de l'expédition.

**Responsabilité :** Les panneaux et accessoires doivent être stockés, transformés et transportés de manière adaptée à la mise en œuvre. Ils ne doivent pas être endommagés par des éléments liés aux attaches, à la fixation et/ou à l'étanchéité et doivent être protégés de l'influence néfaste des produits chimiques. Les dimensions de commercialisation ne correspondent pas nécessairement aux possibilités de mise en œuvre. Les conseils et données techniques se réfèrent à des informations et expériences pratiques et sont offerts en toute bonne foi mais sans garantie, les conditions et les méthodes d'usage n'étant pas sous notre contrôle. Et ce même en cas de déplacement sur chantier d'un représentant de notre Société à la demande d'un client, cette intervention relevant uniquement d'un service de support commercial. La garantie des produits est détaillée dans les documentations techniques en vigueur. Il appartient au client de vérifier avant la commande et la pose, la compatibilité des éléments avec la construction prévue. La pose doit respecter les avis, notices techniques guides de pose, normes et DTU en vigueur le jour de la pose, y compris ceux relatifs à l'étanchéité qui est de la seule responsabilité du client. Le respect desdites prescriptions relève de l'unique responsabilité du client. La Société est tenue de délivrer un bien conforme à la commande tel que visé dans l'accusé réception de commande et ne sera tenue d'aucune autre garantie. En cas de défaut des produits, seule une prise en charge de produits de remplacement sera possible après étude et validation de la demande et ce, avec application d'un coefficient de vétusté. En particulier sont expressément exclus tous autres coûts tels que transport, coût de démontage et remontage ou tout dédommagement des préjudices directs ou indirects. De même, toute garantie est exclue en cas d'utilisation impropre, d'entretien incorrect ou insuffisant, de montage défectueux, etc.

**Ethique :** AKRAPLAST FRANCE attache une importance particulière aux règles éthiques et à la lutte contre la fraude, la corruption et les ententes. Tout manquement avéré à ces règles par le client peut conduire notre Société à une résiliation immédiate des relations commerciales sans indemnité, sans préjudice pour le client de relever indemnité AKRAPLAST FRANCE de toutes actions judiciaires, pertes et sanctions résultant d'un manquement du client de se conformer à ces règles.

**Traitement des données :** AKRAPLAST FRANCE traite des données personnelles de ses clients dont la base juridique est la gestion de la relation commerciale avec ses clients et prospects et leurs suites. Les destinataires de ces données sont les personnes dûment habilitées au sein de notre Société. Les données personnelles sont, le cas échéant, conservées pendant le temps de la relation commerciale puis archivées. Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des informations la concernant ainsi que des droits de limitation et d'opposition au traitement de ses données, droits exercables auprès de notre Société à l'adresse postale ci-dessus. Enfin, il existe également un droit de recours auprès de la CNIL.

**Loi applicable – Juridiction :** En cas de contestation, la loi française est seule applicable. **Tous les litiges auxquels les présentes et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au tribunal de Commerce de Marseille.**